

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5879**

Intitulé

TP : Titre professionnel Chef d'équipe montage de maison ossature bois et pose de charpente

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234p Conduite des travaux et de chantiers de menuiserie et de charpente ; Gestion de production dans l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe encadre et anime une équipe de pose d'ouvrages en structure bois sur des chantiers de construction et de réhabilitation. Il organise, notamment, la pose de structures bois (charpentes, planchers, escaliers) et la mise en œuvre de maisons à ossature bois, en garantissant la conformité à un cahier des charges ou à un dossier de pose défini entre le client et l'entreprise. Il prévoit tous les moyens nécessaires à la pose (humains, matériels et matériaux), prépare les interventions des poseurs, planifie les livraisons sur chantiers, effectue des relevés de mesures, réceptionne les supports réalisés par le lot gros œuvre et participe à l'approvisionnement. Sur chantier, il organise le travail des ouvriers et participe à la réalisation des tâches complexes. Il dirige les manœuvres de levage de la structure principale et assiste les poseurs dans la mise en place des structures secondaires. Il veille à l'application des règles d'hygiène et de sécurité et est responsable du chantier et en assure le contrôle qualité.

Le chef d'équipe exerce ses activités au sein d'entreprises opérant sur des marchés diversifiés qui peuvent couvrir un périmètre géographique assez vaste. L'exercice de l'emploi implique des déplacements fréquents et des conditions de travail variables selon la nature des travaux, soit en milieu fermé (pose de plancher et d'escalier), soit à l'extérieur, en hauteur, et par tous temps (pose de charpente). Les horaires de travail dépassent souvent ceux des équipes en raison des tâches de préparation, d'organisation et de suivi des chantiers.

1. PREPARET ET SUIVRE DES CHANTIERS DE POSE D'OUVRAGES DE CHARPENTE ET MAISON OSSATURE BOIS

- Définir les besoins en matériaux nécessaires à la pose d'ouvrages de charpentes et maison ossature bois.
- Réceptionner les supports destinés à recevoir des structures bois et prendre en compte les contraintes d'environnement du chantier.
- Préparer les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Planifier la pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Suivre l'avancement d'un chantier de pose de charpente et maison ossature bois.

2. ENCADRER UNE EQUIPE DE POSE D'OUVRAGES DE CHARPENTE ET MAISON OSSATURE BOIS

- Affecter les moyens humains et matériels à la pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Organiser les postes de travail pour la pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité et le respect des règles de l'environnement sur un chantier de pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Participer à la pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.
- Animer une équipe d'ouvriers sur un chantier de pose d'ouvrages de charpente et maison ossature bois.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les grandes et moyennes entreprises de charpentes et de construction de maisons individuelles ; Les entreprises artisanales de charpentes et de menuiseries.

Chef d'équipe en charpente

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10/03/2008 paru au JO du 28/05/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Chef d'équipe pose charpente et maison ossature bois

Certification précédente : Chef d'équipe pose charpente et maison ossature bois